

Bulletin de préconisation n°3 du 18/04/24

Réalisé par le :  CENTRE
TECHNIQUE
de l'
Olivier

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 83, 11), CIVAM Oléicole 13, CIVAM bio 66, CIVAM 84, SIOVB, CETA d'Aubagne, Alex Siciliano, Groupement des Oléiculteurs du Vaucluse, Coopérative du Nyonsais, Célia Gratraud, Sébastien Le Verge.

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <https://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2024>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, rendez-vous à cette adresse : <https://franceolive.fr/oleiculteur/lettres-dinformations>

RÉSUMÉ DE LA SITUATION



Fertilisation

Il est encore temps de fertiliser vos vergers.

La fertilisation au sol doit se faire avant une pluie ou lorsqu'une irrigation par micro-aspersion est en marche pour permettre la solubilisation des engrais dans la solution du sol. Vous pouvez aussi réaliser vos apports foliaires. A cette période, les besoins sont surtout azotés pour favoriser la pousse et le développement des grappes florales. C'est aussi le moment pour les apports de bore si vos arbres en ont besoin. Les résultats de vos analyses foliaires réalisées en sortie d'hiver vous indiquent quels sont les besoins de vos arbres. N'oubliez pas de prendre en compte les apports déjà réalisés.

Pensez à fractionner vos apports d'engrais pour garantir la disponibilité des éléments minéraux (notamment l'azote) tout au long de la période de croissance de l'arbre. Pour plus d'informations, consultez l'[Infolive n°1 du 22 mars 2024](#) !



Taille : Comme les boutons floraux se forment et que nous ne connaissons pas l'impact de la taille sur la qualité de floraison, il est préférable d'envisager de finir les chantiers de taille assez rapidement. La taille est un levier important pour la production des oliviers mais aussi dans la gestion des maladies du feuillage et de certains ravageur en assurant un meilleur accès à la lumière, une meilleure aération du verger et éventuellement une meilleure pénétration des produits.



Irrigation : Pour connaître la situation hydrique du territoire oléicole et nos recommandations sur l'irrigation, vous pouvez consulter le [bulletin Eau'live n°2](#).



Oeil de paon et cercosporiose

Les conditions actuelles (températures douces en journée accompagnées d'une certaine humidité avec les rosées et brouillards matinaux) sont favorables au développement des maladies fongiques du feuillage. D'après le BSV n° 3, le risque estimé est **fort** sur l'ensemble du territoire. Si vos oliviers ne sont pas protégés, il est recommandé de le faire avant **les prochaines précipitations**. **N'attendez pas d'avoir taillé pour protéger vos vergers !**



Teigne de l'olivier : D'après le BSV n°3, les premiers vols issus de la génération phyllophage ont débuté de manière plus ou moins importante. Surveillez vos parcelles ! Une dérogation vient d'être acceptée pour l'utilisation de la spécialité PRAYSTEC (confusion sexuelle) du 27 mars au 25 juillet. La confusion sexuelle doit être **installée maintenant, avant ou en début de vol** pour une meilleure efficacité, et ce sur de grandes surfaces (1 ha minimum). Le produit n'est disponible que chez certains distributeurs, renseignez-vous auprès d'eux.

Cochenille : D'après le [BSV n°3](#), le risque est **faible à modéré**. Des foyers de cochenilles (notamment diaspines et farineuses) sont toujours présents dans des parcelles sur les secteurs autour du toulonnais, du Mont Ventoux, du Luberon et dans les Alpes-Maritimes. Restez vigilants.

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive). Le Centre Technique de l'Olivier dispose d'un contrat couvrant sa responsabilité civile professionnelle pour ses activités de conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. ISSN : 2264 - 6701



Maladies du feuillage (Oeil de paon et cercosporiose)

Climat

Même s'il y a eu peu de pluies sur les 2 dernières semaines, les vergers sont exposés à une certaine humidité (rosée le matin, brouillard). De plus, on observe depuis quelques semaines une amplitude thermique importante avec des nuits plutôt fraîches et des journées chaudes.

Avec ces températures et les taux d'humidité assez élevés avec ou sans épisodes pluvieux, la situation est propice aux contaminations et au développement des maladies du feuillage.

Observations

D'après le BSV n°3, la pression maladie est forte sur l'ensemble du territoire oléicole avec d'importantes sorties de symptômes d'œil de paon et de cercosporiose parfois accompagnées de défoliations importantes. La présence visible des maladies varie selon les secteurs, les variétés et surtout l'historique de protection des vergers. Une absence de symptômes ne signifie pas absence de maladie (cf [BSV n°1 2024](#)).

Rappel œil de paon : Une feuille nouvellement infestée par l'œil de paon ne présente pas de symptômes visibles. Ces derniers apparaissent lorsque les conditions climatiques favorables (température douce et humidité) sont présentes et après une phase d'incubation pouvant aller jusqu'à quelques mois.

Rappel cercosporiose : Les symptômes de cercosporiose sont visibles sur la face inférieure des feuilles. Les jeunes feuilles ne présentent généralement pas de symptômes visibles car la période d'incubation est d'environ 1 an. Cette maladie peut induire de fortes défoliations suite à la chute prématurée des feuilles infestées.

Préconisations

D'après le BSV n°3, le niveau de risque est **fort** pour l'œil de paon et la cercosporiose sur l'ensemble du territoire oléicole.

Afin de lutter contre les maladies du feuillage et avant l'utilisation de cuivre ou d'autres matières actives, n'oubliez pas de prendre en compte l'importance :

- De l'environnement autour de votre parcelle ;
- De la taille des oliviers ;
- D'une bonne fertilisation des arbres ;
- D'un bon réglage de votre pulvérisateur pour améliorer la qualité de la pulvérisation et donc l'efficacité du traitement

Avec les conditions actuelles (hygrométrie et température), il est très fortement recommandé de protéger votre verger dans les cas suivants, que vous ayez taillé ou non :

- Votre verger n'a pas été protégé et il est sujet à de l'humidité ;
- La protection précédente de votre verger arrive en fin d'efficacité ou a été lessivée par des pluies supérieures à 20 mm et il est sujet à de l'humidité

Un traitement à base de cuivre ou Curatio est à privilégier. La floraison est bientôt là sur la plupart des secteurs et vous ne pourrez pas protéger vos arbres durant cette période.

Ne laissez pas la possibilité aux maladies de s'installer !

Surveillez les prochains épisodes contaminants pour renouveler vos protections en amont.

Vous pouvez être averti des périodes à risque et des épisodes contaminants en téléchargeant l'application Oléiculteurs ici <https://afidol.org/actualites/application-oleiculteur/>

Pour plus d'informations sur les substances actives, les produits et les doses autorisées, vous pouvez consulter l'[Infolive n°1 2024](#) et le [cahier de l'oléiculteur 2024](#) .



Nous vous rappelons que les produits autorisés pour lutter contre les maladies du feuillage ont une **action préventive**, c'est-à-dire qu'ils doivent être positionnés **avant que les conditions soient favorables aux nouvelles contaminations**.



Teigne de l'olivier

Observations

D'après le BSV n°3, des débuts de vol sont observés avec des captures dans des proportions variables d'adultes issus de la génération phyllophage. Sont concernés les secteurs préalpins et autour du Mont-Ventoux, le Nyonsais, les zones entre et autour de Toulon, Aups et Fréjus.

Préconisations

Surveillez les populations de teigne dans vos vergers. C'est encore le moment de mettre en place le piégeage des papillons de teigne (surveiller les dynamiques de population, monitoring).

Si vous souhaitez protéger vos parcelles par confusion sexuelle, vous devez agir rapidement. C'est le moment pour la mettre en place. Une dérogation vient d'être acceptée pour l'utilisation de la spécialité PRAYSTEC (confusion sexuelle) du 27 mars au 25 juillet (Art 53 du règlement CE 1107/2009). La confusion sexuelle doit être **installée maintenant, avant ou en début de vol** pour une meilleure efficacité, et ce sur de grandes surfaces (1 ha minimum). Vous pouvez consulter la [rubrique Actualités sur le site de France Olive](#) pour plus d'informations. Le produit n'est disponible que chez certains distributeurs, renseignez-vous auprès d'eux.



Cochenilles

Observations

D'après le BSV n°3, des foyers de cochenilles sont toujours présents dans des parcelles sur les secteurs autour du toulonnais, du Mont Ventoux, du Luberon et dans les Alpes-Maritimes. Le risque évalué est **faible à modéré** sur les parcelles avec des foyers de cochenilles.

Préconisations

En cas de présence de cochenilles :

- Éliminer par la taille les rameaux avec des amas de cochenilles.

- Si l'attaque est généralisée et ne peut pas être gérée par la taille, il est possible de positionner des traitements lorsque les jeunes stades larvaires sont encore mobiles. Ces produits nécessitent un mouillage fort. La liste des traitements est consultable sur le [cahier de l'oléiculteur 2024](#).



Votre production d'huile

Certains d'entre vous ont probablement de l'huile en cuve ou en cours d'embouteillage pour la vente. Nous vous rappelons qu'il est impératif de filtrer correctement les huiles pour assurer une bonne conservation en cuve, en particulier lorsque les températures commencent à monter. Dans la plupart des cas, la décantation ne suffit pas à clarifier correctement les huiles, et les particules humides en suspension détériorent la qualité de l'huile.

Lors de la mise en bouteille, la filtration est nécessaire pour avoir une conservation convenable. Si vous ne filtrez pas votre huile pour la commercialisation, elle peut se dégrader rapidement et ne plus être conforme aux caractéristiques requises pour la catégorie **Huile d'olive Vierge Extra**, et passer en **Huile d'olive Vierge**. Il est donc préférable de faire un étiquetage **Huile d'Olive Vierge** et non **Huile d'Olive Vierge Extra**, afin d'éviter toutes sanction de non-conformité en cas de contrôle.